



Mobilité

OBJET : Contrat Opérationnel de Mobilité 2023-2028 avec la Région des Pays de la Loire

EXPOSE

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 a donné aux Régions le rôle de chef de file de la coordination des actions des différentes autorités organisatrices dans des contrats établis sur des bassins de mobilité.

Au regard de sa superficie et de son engagement innovant sur la mobilité, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a été choisie par la Région pour être la seule intercommunalité des Pays de la Loire dotée d'un contrat opérationnel de mobilité correspondant à son périmètre.

Ainsi, dès octobre 2018, la communauté de communes a lancé l'expérimentation de nouvelles solutions de mobilité bas carbone avec la location de vélos à assistance électrique qui sont désormais au nombre de 79 sur le territoire. En septembre 2019, elle a fait évoluer l'offre de transport collectif interne à la ville de Châteaubriant avec deux minibus électriques.

En décembre 2019, la maison de la mobilité a ouvert à la gare à Châteaubriant pour améliorer l'information des habitants. En janvier 2021, la gratuité des minibus a été instaurée et une station libre-service de location de deux automobiles électriques a ouvert à Derval.

En juillet 2021, le service de transport à la demande Aléop est passé de 6 à 10 demi-journées de fonctionnement chaque semaine. En juillet 2022, ce service de transport à la demande Aléop a été renforcé avec 9 véhicules disponibles sur réservation la veille avec une amplitude horaire étendue de 7h à 19h pour les trajets.

En avril 2023, une nouvelle station libre-service de location de deux automobiles électriques a ouvert sur le pôle d'échanges multimodal à Châteaubriant. Et, depuis mai 2023, une expérimentation de mise à disposition de deux voitures électriques à 1€ par jour pour faciliter l'accès à l'emploi est engagée.

Ce développement de l'offre de solutions de mobilité présente aujourd'hui des résultats significatifs. Pour les vélos à assistance électrique, 2 896 locations ont été comptabilisées en 2022 sur les 7 stations libre-service à Châteaubriant et la progression est de +10% sur les 5 premiers mois de 2023. Pour les minibus électriques C'bus, 29 462 trajets ont été effectués par les usagers en 2022 et un nouveau record de fréquentation avec 811 montées hebdomadaire a été atteint lors de la semaine du 5 au 9 juin 2023. A la maison de la mobilité, 11 152 visiteurs ont été renseignés en 2022 et la croissance est de +20% sur les 5 premiers mois de 2023. Pour le transport à la demande Aléop, 8 246 trajets ont été effectués en 2022 et la progression est de +68% sur les 5 premiers mois de 2023.

Le contenu du contrat opérationnel de mobilité a été présenté par M. Roch BRANCOUR, Vice-Président du Conseil régional des Pays de la Loire en charge des infrastructures, des transports et des mobilités durables lors de la Conférence des Maires du 30 mars 2023. Il a ensuite été adopté à l'unanimité par les élus régionaux lors de la commission permanente du Conseil Régional des Pays de la Loire le 26 mai dernier.

Il vous est proposé d'approuver ce contrat joint en annexe à la présente délibération.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Mobilité » réunie le 13 juin dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver le Contrat Opérationnel de Mobilité pour la période 2023-2028 ;
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à le signer ainsi que tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 29 juin 2023

La secrétaire de séance


Lucie PAUL

Le Président


Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20230703-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-07-2023

Publication le : 03-07-2023

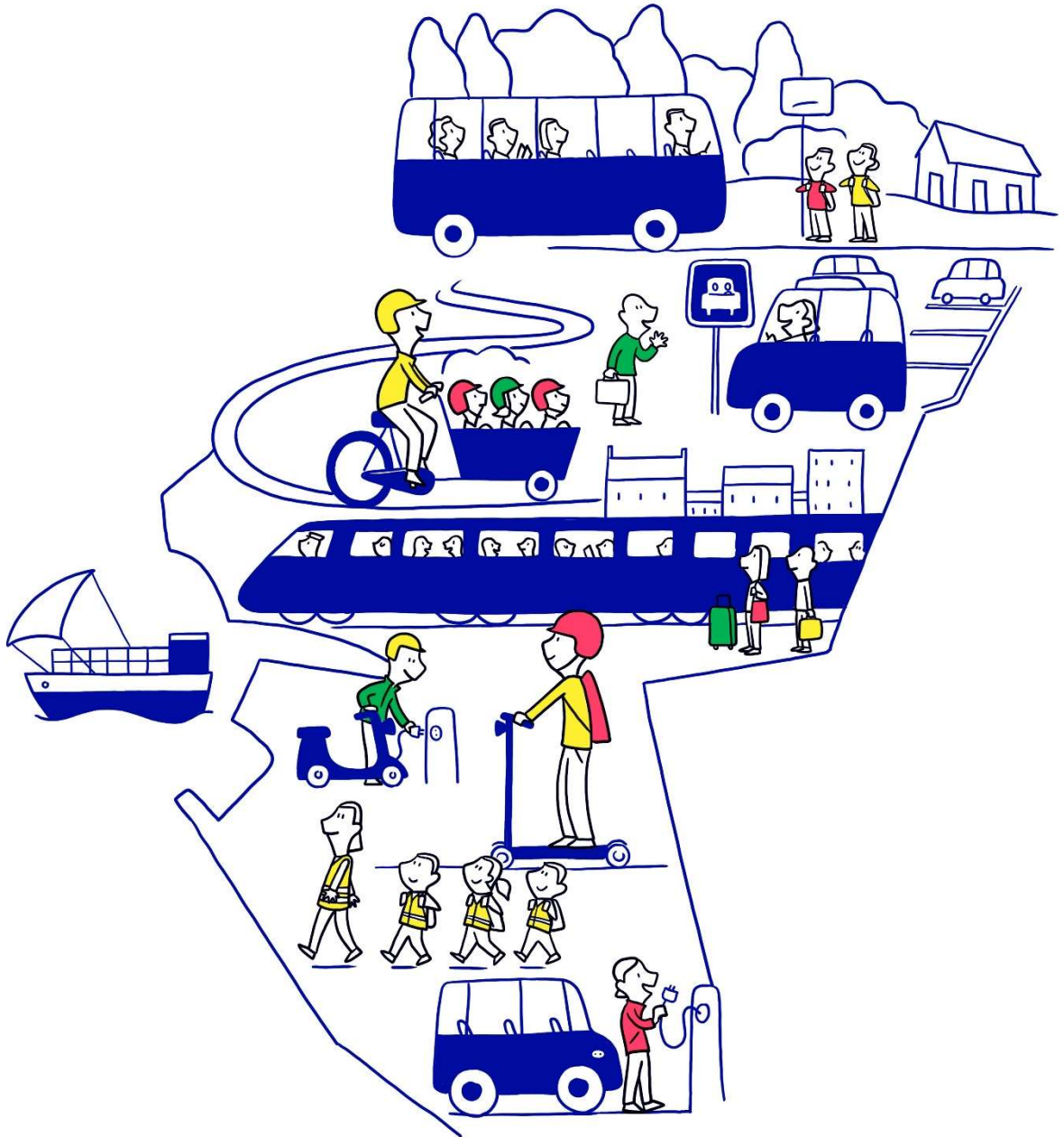
Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAULT

CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE



BASSIN DE MOBILITE
CHATEAUBRIANT-DERVAL
2023-2028



REGION PAYS DE LA LOIRE



DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHATEAUBRIANT-DERVAL**



SNCF GARES & CONNEXIONS

CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

BASSIN DE MOBILITE CHATEAUBRIANT-DERVAL

SOMMAIRE

1. LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES EN PAYS DE LA LOIRE.....	5
1.1. UNE DEMARCHE DE COOPERATION ENTRE COLLECTIVITES	5
1.2. L'ORIENTATION REGIONALE DE LA DEMARCHE.....	7
1.3. LA CONSTRUCTION DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE SUR LE BASSIN DE CHATEAUBRIANT - Derval	7
2. LES CARACTERISTIQUES DU BASSIN CHATEAUBRIANT - Derval.....	9
2.1. FICHE D'IDENTITE DU BASSIN	9
2.1.1. <i>Indicateurs socio-économiques</i>	9
2.1.2. <i>Exercice de la compétence mobilité</i>	9
2.1.3. <i>Flux pendulaires</i>	10
2.1.4. <i>Répartition modale</i>	11
2.2. SERVICES DE MOBILITE EXISTANTS	11
2.2.1. <i>Maison de la mobilité</i>	11
2.2.2. <i>Offre urbaine de transport collectif</i>	11
2.2.3. <i>Offre interurbaine de transport collectif</i>	11
2.2.4. <i>Services de mobilité actives, partagées et solidaires</i>	12
2.3. INFRASTRUCTURES SUR LE BASSIN.....	13
2.4. INFORMATION MULTIMODALE ET SITUATIONS DEGRADEES	13
3. FEUILLE DE ROUTE DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE.....	14
3.1. ORIENTATIONS PRIORITAIRES DE TRAVAIL.....	14
3.1.1. <i>Chantier proximité et priorité vélo</i>	14
3.1.2. <i>Chantier liaisons vers les pôles de centralité et les territoires voisins</i>	14
3.1.3. <i>Chantier voitures partagées</i>	14
3.1.4. <i>Chantier communication et accompagnement au changement</i>	15
3.1.5. <i>Chantier accessibilité et mobilités solidaires</i>	15
3.1.6. <i>Chantier partage et mutualisation de données</i>	15
3.2. FICHES ACTIONS EMBLEMATIQUES.....	15
3.3. COOPERATIONS INTERBASSINS.....	16
3.4. MATRICE DE RESPONSABILITES	17
4. PILOTAGE DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	18
4.1. DUREE.....	18
4.2. MODALITES DE PILOTAGE	18
4.2.1. <i>Comité de pilotage</i>	18
4.2.2. <i>Comité technique</i>	18
4.3. MODALITES D'EVALUATION	19
4.4. MODALITES DE REVISION	19
5. ANNEXES.....	19
5.1. CARTOGRAPHIES DES DYNAMIQUES	21
5.2. FICHES ACTIONS.....	26
GLOSSAIRE	41

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L4221-1 et suivants,
Vu le code des transports et notamment l'article L1215-1 et suivants,
Vu la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la carte des bassins de mobilité,
Vu la délibération du Conseil régional du 31 mars 2021 approuvant la Stratégie Régionale des Mobilités,
Vu la délibération du Conseil régional du 17 décembre 2021 approuvant le SRADDET Pays de la Loire,
Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental de Loire Atlantique du 25 mai 2023 approuvant le présent contrat opérationnel de mobilité,
Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du 26 mai 2023 approuvant le présent contrat opérationnel de mobilité,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval du 29 juin 2023 approuvant le présent contrat opérationnel de mobilité.

Entre les soussignés :

La **Région des Pays de La Loire**, représentée par Christelle MORANCAIS, Présidente,
ci-après désignée « **la Région** »,

Le **Département de Loire-Atlantique**, représenté par Michel MENARD, Président,
ci-après dénommé « **le Département** »,

La **Communauté de Communes Châteaubriant-Derval**, représentée par Alain HUNAULT, Président,
ci-après dénommée « **l'EPCI** »,

L'entreprise, **SNCF Gares et Connexions**, représentée par Gaëlle LE ROUX, Directrice Régionale des gares Bretagne, Centre Val de Loire et Pays de la Loire,
ci-après dénommé « **le gestionnaire de pôle d'échange** »,

il a été convenu ce qui suit :

Les différentes parties s'engagent à :

- mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2023-2028 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités,
- prendre part à la mise en œuvre des actions, dans les rôles définis par le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents,
- collaborer dans une logique d'amélioration continue et d'expérimentation, au service des usagers,
- contribuer à l'évaluation des actions inscrites au contrat opérationnel de mobilité et au partage des données,
- communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

1. La mise en œuvre de la Loi d’Orientation des Mobilités en Pays de la Loire

1.1. Une démarche de coopération entre collectivités

Dès 2019, en tant que chef de file des mobilités, la Région a souhaité engager le dialogue avec toutes les collectivités pour considérer les évolutions engendrées par la Loi d’orientation des mobilités (LOM). Les Présidents et les Vice-Présidents des intercommunalités et des Départements, les représentants des associations des Maires de France, des communes rurales et d’Intercommunalités de France ont été réunis dans chaque département. L’objet de ces rencontres était de partager les réflexions et attentes des collectivités sur la prise de compétence mobilité et de construire collectivement les bases d’une nouvelle coopération.

A l’automne 2020, la **concertation** a été reconduite avec toutes les intercommunalités et a permis de dessiner les contours des bassins de mobilité, dont la cartographie a été adoptée en Conseil régional de décembre 2020. Les bassins de mobilité ont été définis à partir des flux de déplacements domicile-travail, domicile-étude, au sein desquels des convergences d’intérêt se manifestent. La carte des bassins de mobilité est inscrite dans la Stratégie régionale des mobilités adoptée en mars 2021, elle-même centrée sur les besoins des Ligériens, et dont la finalité est de faciliter leurs déplacements, leur proposer des modes de transport plus sobres, plus respectueux de l’environnement, au meilleur coût.

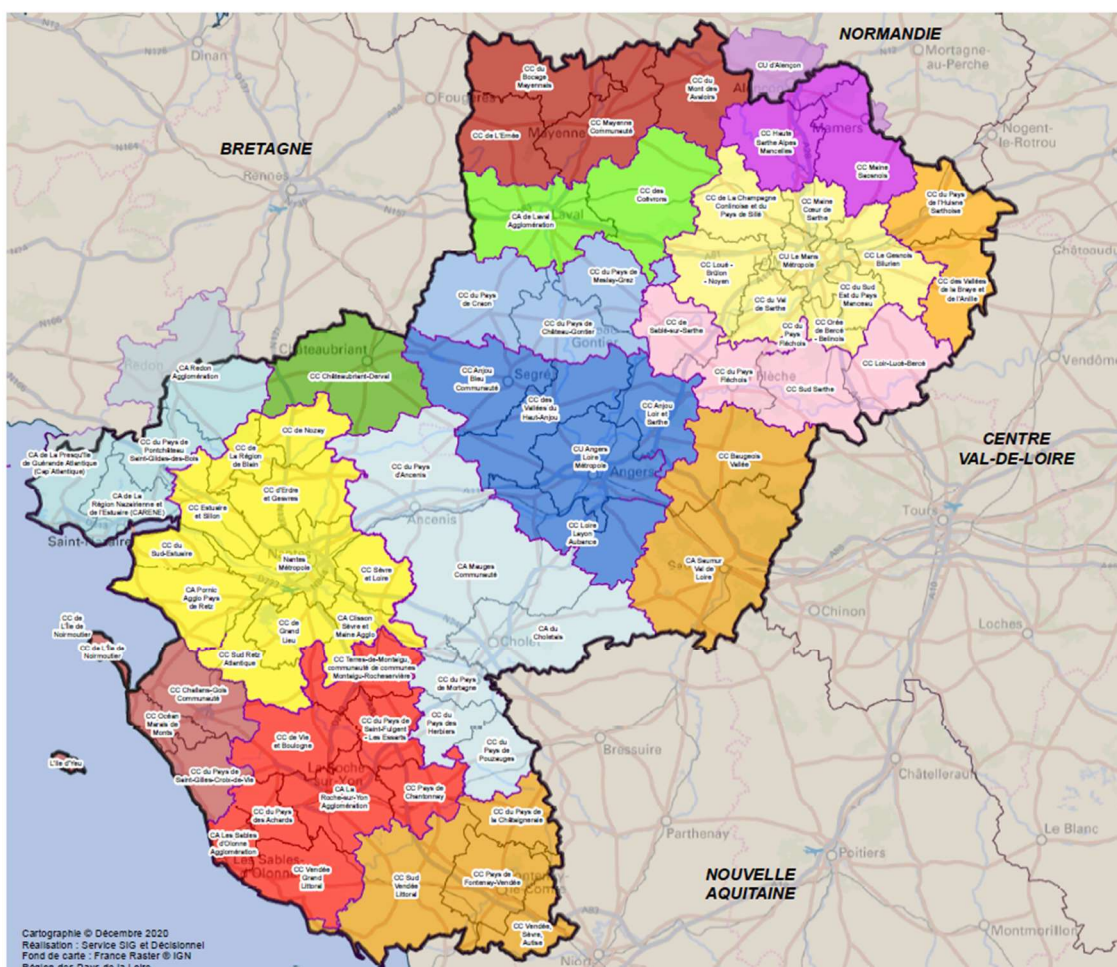


Figure 1. Présentation des 16 bassins de mobilité régionaux.

En 2021, 54 communautés de communes ligériennes sur 56 ont choisi de devenir Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), c'est-à-dire compétentes pour le développement de nouveaux services de mobilité. Dès lors, la Région peut compter sur des territoires moteurs pour la mise en œuvre des services dont les Ligériens ont besoin, mais aussi des territoires volontaires pour conduire des expérimentations.

Dans le cadre renouvelé de la LOM, **une nouvelle articulation des compétences se dessine** :

- En tant que chef de file des mobilités et autorité organisatrice de la mobilité régionale, la **Région** est compétente pour organiser des services réguliers de transport public d'intérêt régional, le transport à la demande, des services relatifs aux mobilités actives, partagées ou solidaires, et pour contribuer au développement de tels services. Elle est aussi AOM de substitution dans deux communautés de communes qui n'ont pas pris la compétence mobilité (Maine Saosnois et Pays de Saint-Fulgent Les Essarts) ;
- Tout comme la Région, les **EPCI** sont compétents pour organiser des services réguliers de transport public, de transport à la demande, pour organiser des services relatifs aux mobilités actives, partagées ou solidaires, à condition toutefois que ces services soient inclus dans leur ressort territorial.
- Du fait de leurs compétences en matière de voirie départementale, d'accompagnement social et de développement des solidarités, les **Départements** conservent un rôle essentiel pour le développement des mobilités durables, solidaires et inclusives sur leur territoire.
- Les **Syndicats d'Énergie** sont compétents en matière d'infrastructures d'avitaillement électrique, gaz et hydrogène (hors département de la Sarthe, Nantes Métropole, villes de Saint-Nazaire et de La Baule).
- **SNCF Gares & Connexions**, gestionnaire des gares ferroviaires, est compétent en matière d'exploitation, de projets d'investissement et de valorisation des bâtiments voyageurs dont elle est propriétaire.

La loi (notamment depuis la LOM et la loi 3DS) permet d'envisager assez largement la mise en place de conventions de délégation de compétence quand cela s'avère pertinent. Les modalités financières de ces conventions de délégation de compétence seront librement négociées entre les parties prenantes.

Ainsi, chaque acteur du contrat peut jouer un rôle défini dans le cadre des actions mises en place par le COM :

- **Animateur** : entité qui a la responsabilité de faire vivre l'action, d'assurer sa cohérence d'ensemble, de relancer les partenaires si nécessaire. Ce rôle n'implique pas nécessairement la maîtrise d'ouvrage ni même la participation financière ;
- **Porteur** : entité qui assure le pilotage opérationnel du projet, de son calendrier et du budget consacré à ce projet (sous réserve du vote des crédits par les assemblées délibérantes) ;
- **Partenaire** : collectivité/ agence d'urbanisme / EPCI / autres partenaires intéressés au projet, parce qu'on attend d'elle / de lui une action ou contribution ;
- **Financier** : entité qui prend en charge tout ou partie du coût de l'action.

Ces rôles sont déclinés pour chaque action afin d'en préciser la mise en œuvre.

1.2. L'orientation régionale de la démarche

Dans un contexte de fortes tensions qui affectent l'ensemble du secteur des transports (pénurie de conducteurs, crise sanitaire, augmentation du prix des carburants), il est essentiel de proposer aux citoyens des services de mobilités qui répondent à la diversité des usages.

Les signataires du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) posent comme principale orientation **l'efficacité des politiques publiques**. La répartition des compétences entre Région, Département et Intercommunalités doit permettre de proposer des offres de transport adaptées aux différents besoins. La convergence entre les démarches de planification régionale, départementale, locale est recherchée et s'exprime dans les actions retenues dans le contrat opérationnel de mobilité.

La Région a adopté en 2021 la stratégie régionale des mobilités (2021/2030) posant une vision ambitieuse pour le développement des transports publics, des infrastructures et des services de mobilité en Pays de la Loire :

- Un développement au bénéfice de chaque territoire, qu'il soit urbain, périurbain ou rural,
- Une offre de transports et de mobilités de qualité qui contribue à un développement plus durable, sobre et décarboné des activités,
- Une offre de transports et de mobilités qui apporte un meilleur service, au meilleur coût et au plus grand nombre de ses habitants.

L'amélioration attendue des services de mobilités en Pays de la Loire ne peut être le fruit que d'un travail collectif. La Région s'y emploie en fédérant les acteurs et en veillant à prendre en compte les besoins de tous les publics, en particulier les jeunes, les personnes en situation de précarité sociale ou en situation de handicap.

La Région intervient aussi en soutien des projets des territoires, que ce soit dans le cadre de sa politique contractuelle territoriale ou dans les politiques sectorielles comme la mobilité. La Région a la volonté d'être aux côtés des territoires ayant pris la compétence « mobilité » de manière volontaire. Les règlements d'intervention de la Région offrent un cadre pour accompagner les projets intermodaux et notamment d'aménagements des abords de gares et de points d'arrêts routiers, la réalisation des infrastructures cyclables, les mises en accessibilité PMR, l'animation de communautés de covoitureurs ou la création de lignes de covoiturage... Sous réserve des possibilités juridiques et de ses capacités financières, la Région s'attachera également à soutenir les expérimentations mises en œuvre par les EPCI.

Au travers de multiples partenariats instaurés, la Région collabore avec les EPCI, en particulier ceux qui disposent de réseaux de transports collectifs urbains, autour des thématiques suivantes : tarification ; distribution ; information multimodale ; interconnexions... dans l'objectif de faciliter les parcours usagers.

1.3. La construction du Contrat Opérationnel de Mobilité sur le bassin de Châteaubriant - Derval

La première conférence ligérienne des AOM (en novembre 2021) a marqué le lancement du processus d'élaboration des Contrats Opérationnels de Mobilité à l'échelle régionale.

Sur le bassin de mobilité Châteaubriant Derval, des échanges techniques ont été engagés dès le mois de décembre 2021 entre la communauté de communes, le Département de Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire. Ces rencontres se sont appuyées sur des travaux préexistants et réflexions collectives autour des mobilités. Le Plan Global de Déplacements arrêté par la Communauté de

Communes Châteaubriant-Derval en 2019 a servi de guide à l'identification des orientations prioritaires de travail du Contrat Opérationnel de Mobilité.

En juillet 2022, un premier comité de pilotage a permis de valider ces orientations prioritaires de travail. Les partenaires du COM se sont ensuite réunis en format comité technique au 2^e semestre 2022 pour proposer une trame de fiches actions formalisant le contenu du COM en conformité à ces orientations.

Le comité de pilotage du 30 mars 2023 a validé le contenu du COM et son déroulé prévisionnel sur les 5 années (2023 à 2028).

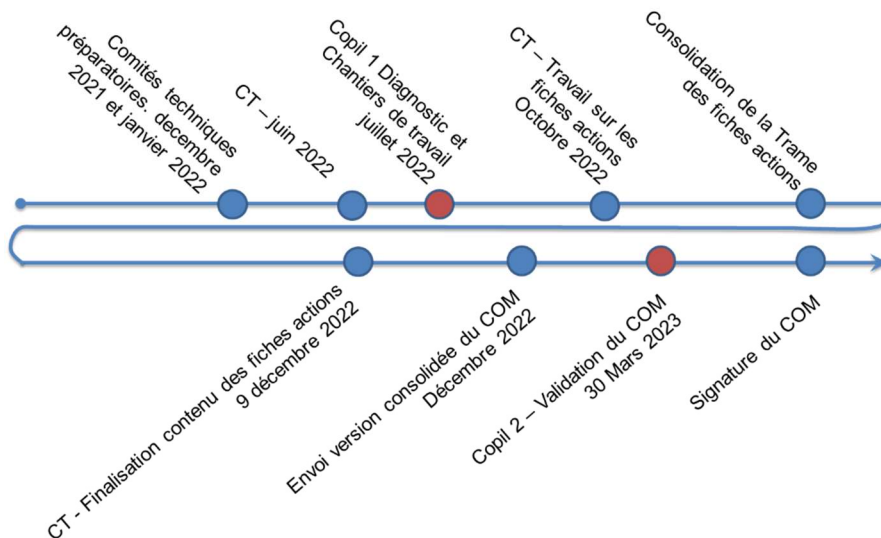


Figure 2. Frise synthétique de l'élaboration du COM du Bassin Châteaubriant-Derval

2. Les caractéristiques du bassin Châteaubriant - Derval

2.1. Fiche d'identité du bassin

Fort de 45 000 habitants, le bassin de mobilité de Châteaubriant-Derval est le seul bassin de mobilité en Région des Pays de la Loire constitué d'un seul EPCI : la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval. Instigatrice d'actions mobilités depuis de nombreuses années, la communauté de communes est devenue autorité organisatrice de la mobilité au 1^{er} janvier 2021 pour amplifier son action dans ce domaine. Le bassin de mobilité compte 26 communes sur son périmètre.



Figure 3 : Schéma de situation du Bassin Châteaubriant-Derval

2.1.1. Indicateurs socio-économiques

Indicateurs	Valeur
Population	45 000 habitants
Part relative de la population régionale	1.2%
Part relative de la population départementale	3,1%
Densité moyenne de population	51 habitants/km ²
Densité moyenne en Loire-Atlantique	208 habitants/km ²
Densité moyenne en Pays de la Loire	115 habitants/km ²
Nombre d'actifs	19 821 personnes
Taux de motorisation des ménages	90%

2.1.2. Exercice de la compétence mobilité

Avant même sa prise de compétence mobilité (AOM), la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval s'était dotée d'une planification territoriale des mobilités appelée Plan Global de Déplacement. Cette démarche finalisée en 2019 présente les orientations stratégiques du territoire sur la période 2020-2025.

Aussi, le Département de Loire-Atlantique est en phase d'élaboration de son schéma directeur des mobilités. Il dispose également d'un plan pluriannuel d'investissements routier et d'un schéma départemental Vélo votés en décembre 2022.

2.1.3. Flux pendulaires

2.1.3.1. Analyse des flux pendulaires

L'analyse des déplacements domicile-travail (INSEE) démontre que la majorité des flux pendulaires sont concentrés à l'intérieur du bassin (55%). Le bassin de Châteaubriant-Derval est en interaction forte avec le bassin Centre Loire-Atlantique et plus particulièrement avec l'EPCI voisin de Nozay et Nantes Métropole. Il existe aussi des mouvements pendulaires vers et depuis la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.

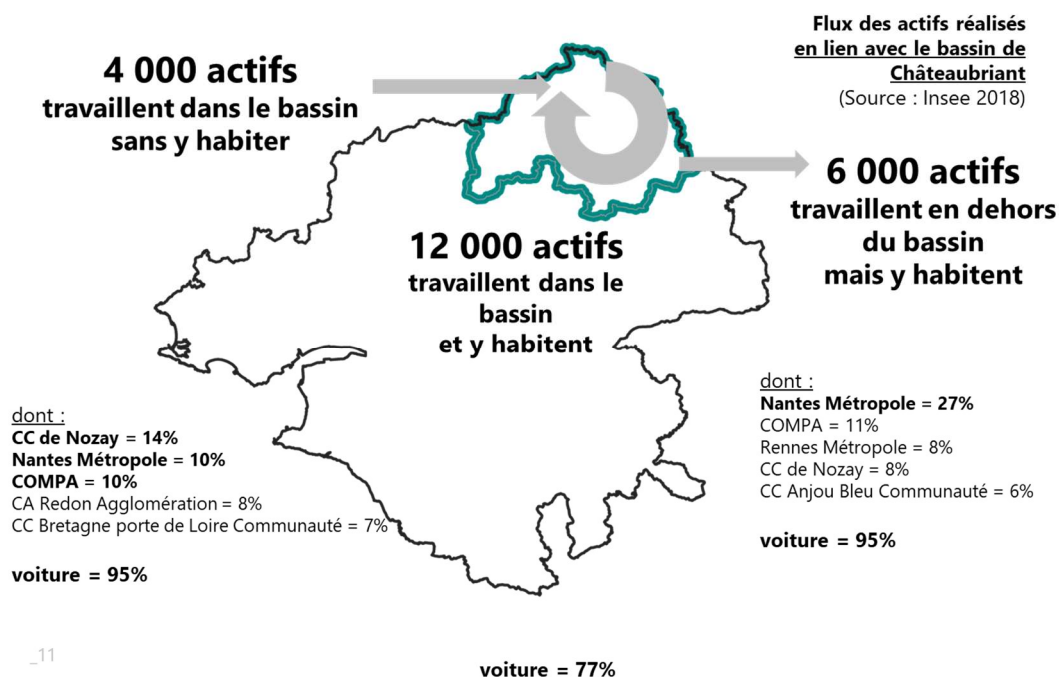


Figure 4 : Flux des actifs réalisés en lien avec le bassin (source INSEE 2018)

Les déplacements de proximité représentent un enjeu important sur le bassin. Plus d'un tiers des navettes domicile-travail sont intra-communales. A l'échelle du bassin, 66% des actifs travaillent dans leur EPCI de résidence.

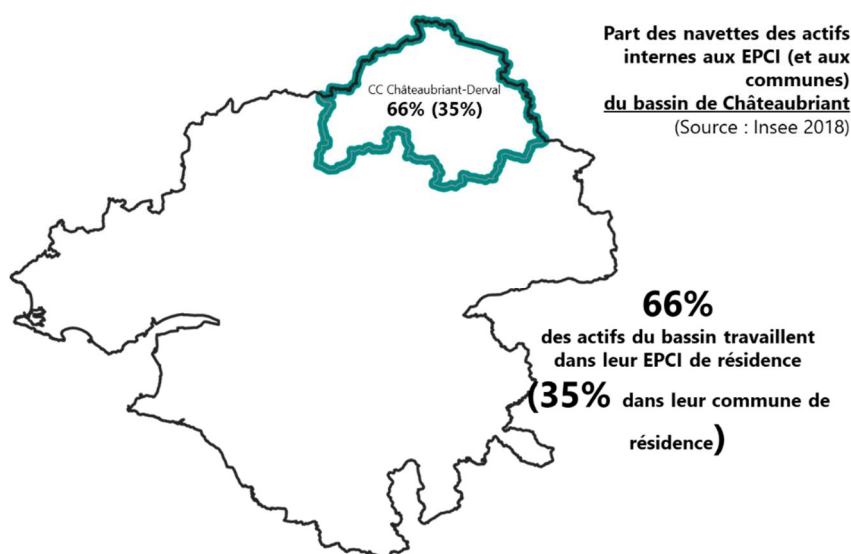


Figure 5 : Part des navettes des actifs internes à l'EPCI (et aux communes) source INSEE 2018

2.1.4. Répartition modale

L'usage de la voiture particulière reste le mode principal de déplacement sur le bassin.

Echelle de territoire	Part modale (INSEE 2018)					
	Aucun	Marche	Vélo	Deux-roues motorisés	Voiture particulière	Transports collectifs
Région Pays de la Loire	5%	5%	3%	2%	79%	7%
Département de Loire Atlantique	4%	4%	4%	2%	74%	12%
Bassin Châteaubriant-Derval	8%	4%	2%	1%	84%	1%

2.2. Services de mobilité existants

2.2.1. Maison de la mobilité







La communauté de communes a ouvert en décembre 2019 une maison de la mobilité située à la gare de Châteaubriant afin de proposer un guichet multimodal d'information auprès des habitants. La maison de la mobilité renseigne sur toutes les solutions de mobilité présentes sur le territoire intercommunal. Sur les 3 premières années, 25 895 usagers ont été renseignés et 22 123 billets de trains ont été vendus au guichet tenu par les agents intercommunaux.

2.2.2. Offre urbaine de transport collectif

Un réseau de transport collectif urbain opéré par la communauté de communes est en place sur la ville de Châteaubriant. Le service constitué de 2 minibus électriques C'bus s'organise en 5 lignes accessibles gratuitement du lundi au vendredi sur 100 circuits (jours fériés exceptés) et dessert 43 points d'arrêt. Sur l'année 2022, ce sont 29 452 déplacements d'usagers en minibus qui ont été comptabilisés en progression de +40% par rapport à 2021.

2.2.3. Offre interurbaine de transport collectif

ALEOP est la marque régionale des services de transport collectif interurbains comprenant :

- Les transports ferroviaires régionaux (TER) : le bassin est relié à Nantes par la ligne T1 du réseau ALEOP ferroviaire avec deux gares sur le périmètre, Issé et Châteaubriant le terminus de la ligne. A noter que le territoire est aussi relié à Rennes par le Nord via la ligne de TER Bretagne Rennes <> Châteaubriant.
- Les lignes régulières de transport routier : le réseau Aléop comprend 5 lignes et une ligne autocar express régionale sur le bassin :
 -  Angers - Châteaubriant
 -  Derval - Nantes
 -  Châteaubriant - Saint Nazaire
 -  Petit Mars - Nantes
 -  Angers - Segré - Châteaubriant
 -  Châteaubriant - Craon - Cossé-le-Vivien - Laval

- Le service de Transport A la Demande (TAD). Existant depuis 2000, il a évolué en juillet 2022, avec l'expérimentation de l'offre socle TAD régionale accessible du lundi au vendredi de 7h à 19h avec 9 véhicules desservant 113 arrêts et assurant le porte-à-porte pour les personnes âgées de 70 ans et plus (situation en mars 2023).
- Le service des transports scolaires organisé en 71 lignes de transport desservant plus de 742 arrêts avec 65 autocars (61 places), 3 minicars (22 places) et 3 véhicules (9 places).

Les services ALEOP desservent 174 points d'arrêt sur le territoire de Châteaubriant-Derval.

2.2.4. Services de mobilité actives, partagées et solidaires

Les services de mobilités consolident les initiatives de covoiturage (adhésion plateforme, partenariat opérateur, points stops...), l'autopartage, le vélopartage, les réseaux de stationnements sécurisés cyclables, le transport à la demande et le transport solidaire. L'offre de service de mobilité illustrée en Figure 6 est relativement importante sur le territoire, témoignage d'une antériorité d'actions de la collectivité sur ce sujet des mobilités avant la promulgation de la loi d'orientations des mobilités.

Le Département quant à lui a mené une politique d'incitation à la pratique du covoiturage pendulaire volontariste, et a mis en place, en 2019, des plateformes de conseil en mobilités pour l'insertion socio-professionnelle de ses publics bénéficiaires.

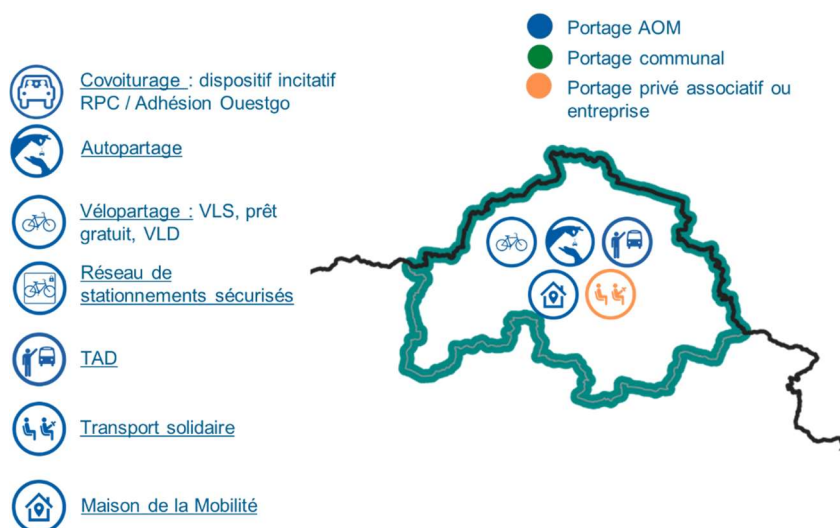


Figure 6 : Services de mobilité présents sur le territoire du bassin Châteaubriant-Derval.

2.2.4.1. Mobilités partagées

Le dispositif d'incitation régionale Aléop Covoiturage couvre le territoire du bassin.

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a développé une offre d'autopartage électrique en libre-service avec une station dotée de deux véhicules proposées à la location depuis 2021 sur la commune de Derval. Une deuxième station (avec deux véhicules) est également déployée depuis avril 2023 sur le pôle d'échanges multimodal de la gare à Châteaubriant.

Un réseau de 10 aires de covoiturage a été labellisé par le département de Loire Atlantique sur le bassin. Plusieurs points stop ont également été implantés de manière à favoriser le covoiturage spontané.

2.2.4.2. Mobilités cyclables

Concernant les mobilités cyclables, l'EPCI a développé depuis 2018 plusieurs services de vélopartage : sept stations libre-service à recharge automatique de location de 24 vélos à assistance électrique (VAE)

sur la commune de Châteaubriant et une offre de location moyenne durée de 55 VAE sur les autres communes de l'intercommunalité.

2.2.4.3. Mobilités solidaires

La mobilité solidaire est réaffirmée par la loi d'orientation des mobilités (LOM). L'objectif est de garantir une mobilité partout et pour tous et donc de favoriser la mobilité des publics en situation de fragilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Dans ce domaine, de multiples actions de mobilités solidaires existent sur le bassin, portées par une diversité d'acteurs (UDAMS, associations, missions locales, CCAS, AOM, Département, Région...).

Sur le bassin, la mobilité solidaire se traduit par l'action des plateformes de mobilité portées par le département de Loire-Atlantique, cofinancées par la Région, et accompagnant les publics inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle vers l'autonomie dans leurs déplacements.

La mobilité solidaire se traduit également par l'action d'opérateurs associatifs mettant en œuvre des solutions de mobilité telles que les locations à tarif réduit de véhicule (dont le dispositif régional du véhicule à 1€), l'acquisition à tarif réduit de véhicule, les formations pédagogiques comme apprendre à se repérer en ville.

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval expérimente également depuis avril 2023 pendant 12 mois, grâce à l'appui financier de la Région des Pays de la Loire, la mise à disposition de deux voitures électriques à 1€ par jour pour favoriser l'accès à l'emploi pour les personnes au salaire inférieur 1 900 € net par mois avant prélèvement à la source et ne disposant pas d'un véhicule personnel.

2.3. Infrastructures sur le bassin

Le bassin de Châteaubriant-Derval compte les principales infrastructures suivantes :

- 174 points d'arrêt Aléop,
- 2 gares dont 1 aménagée comme PEM,
- 10 aires de covoiturage labellisées.

2.4. Information multimodale et situations dégradées

En 2004, la Région a initié une démarche pour mettre en place un site d'information multimodale en partenariat avec plusieurs collectivités et organismes de la région. Le Système d'Information Multimodale (SIM) Destineo a ouvert en septembre 2006 et rassemble aujourd'hui 12 partenaires au sein d'une convention multi partenariale pluriannuelle.

Ce service disponible sur Internet, applications mobiles et via des modules réutilisables et des webservices, vise à faciliter la préparation et l'aide au déplacement en cours de trajet des voyageurs dans le périmètre de la région des Pays de la Loire.

Il tend ainsi à renforcer la connaissance des offres de mobilités durables pour en développer l'usage. Les modes suivants sont intégrés au service : TER, car, bus urbains, vélo, covoiturage, bateau. Il est alimenté par les bases de données et informations transmises par les partenaires et leurs opérateurs.

Sur la base des remontées des Systèmes d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV) de chaque partenaire, Destinéo centralise et consolide une information trafic à destination des usagers favorisant la connaissance des situations dégradées. L'utilisateur peut également s'abonner pour recevoir des alertes propres à sa ou ses lignes habituelles de transport.

3. Feuille de route du Contrat Opérationnel de Mobilité

3.1. Orientations prioritaires de travail

Les signataires retiennent les six chantiers suivants :

3.1.1. Chantier proximité et priorité vélo

Ce chantier vise à développer le vélo à l'échelle du bassin, à favoriser son usage en intermodalité avec les transports collectifs et le covoiturage ; à faire du vélo un véritable mode de déplacement en s'appuyant sur les services vélos et la culture vélo au plus près des habitants du territoire.

Afin de faciliter cette proximité et l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien, le COM liste quatre actions complémentaires :

- FA 1. Doter le territoire d'un réseau d'itinéraires cyclables et valoriser l'existant,*
- FA 2. Construire une passerelle modes actifs au-dessus du sillon ferroviaire de Châteaubriant,*
- FA 3. Renforcer l'usage du vélo en intermodalité avec les réseaux de transports collectifs interurbains et le covoiturage,*
- FA 4. Développer le réflexe vélo sur les courtes et moyennes distances.*

3.1.2. Chantier liaisons vers les pôles de centralité et les territoires voisins

Le bassin de Châteaubriant-Derval dispose d'un pôle d'activités qui compte 16 315 emplois en 2019 soit une progression de + 806 emplois depuis 2008. Cela conduit une majorité de la population (66%) à résider et travailler sur le territoire. Pour conforter ce bassin d'emploi, les solutions de déplacement en transport collectif à la demande et en lignes régulières vers les pôles d'activités et de services du territoire et vers les territoires voisins et les métropoles de Nantes et Rennes doivent être renforcées.

Dans cette perspective, les acteurs du contrat s'engagent à :

- FA 5. Développer l'usage du transport à la demande,*
- FA 6. Faire évoluer les offres de transports collectifs.*

3.1.3. Chantier voitures partagées

L'usage de la voiture reste très prégnant dans les territoires ligériens. Construire à partir de ce mode, de nouvelles habitudes de déplacement basées sur le partage est un objectif fondamental.

Le covoiturage tend à se développer sur le bassin mais son potentiel est considérable compte tenu et du volume de places vides disponibles dans les véhicules en circulation et de la dispersion de l'habitat. Les actions des acteurs publics favorisant le développement du covoiturage sont aujourd'hui existantes mais relativement éclatées, il s'agit de définir à l'échelle du bassin un modèle de gouvernance globale du covoiturage (infrastructures / services / animation territoriale) et de favoriser le covoiturage spontané.

Aussi, les actions initiées autour de l'autopartage concourent à une nouvelle forme de mobilité basée sur l'usage du véhicule et plus systématiquement sur sa possession.

Afin de développer l'usage de la voiture en partage, les signataires s'engagent sur les actions suivantes :

- FA 7. Développer le covoiturage du quotidien,*
- FA 8. Renforcer la voiture partagée sur le territoire.*

3.1.4. Chantier communication et accompagnement au changement

Le développement des mobilités durables requiert à la fois un travail sur l'offre de services de transport et de mobilités déployés sur le territoire mais aussi un travail essentiel sur la demande de transport autour de l'accompagnement au changement de pratiques.

Améliorer la notoriété des services de mobilités existants auprès du grand public et des structures génératrices de déplacements et accompagner au changement de pratiques de déplacements en s'appuyant sur la maison de la mobilité sont au cœur de ce chantier. Les signataires s'engagent sur les actions suivantes :

- FA 9. Conforter la maison de la mobilité dans son rôle de guichet multimodal,*
- FA 10. Amplifier l'accompagnement des employeurs du territoire sur la mobilité,*
- FA 11. Promouvoir l'écomobilité scolaire.*

3.1.5. Chantier accessibilité et mobilités solidaires

Sept millions de Français font face à des difficultés en termes de mobilité (source : Laboratoire de la Mobilité Inclusive). Une inégalité d'accès qui touche un large spectre de citoyens, les plus fragiles au premier plan, et qui impacte le développement économique et social des territoires. L'accessibilité universelle est à la fois un droit et la condition d'une société inclusive. La mobilité solidaire permet de lutter contre l'exclusion liée à l'absence de mobilité et créer du lien social.

Les AOM sont tenues d'agir, aux côtés de la sphère sociale (département, service public de l'emploi...), en faveur des personnes vulnérables qui rencontrent des difficultés en matière de mobilité, en particulier pour l'accès ou le retour à l'emploi. Les signataires du COM se donnent pour objectifs :

- FA 12. Rendre accessibles les points d'arrêts routier prioritaires sur le bassin,*
- FA 13. Construire un plan d'action commun pour la mobilité solidaire.*

3.1.6. Chantier partage et mutualisation de données

Afin de suivre l'avancement des actions du COM et ses impacts sur la mobilité, les signataires proposent de mettre en place l'action suivante :

- FA 14. Suivre et évaluer le contrat opérationnel de mobilité.*

3.2. Fiches actions emblématiques

Les partenaires du bassin de mobilité Châteaubriant-Derval se sont mis d'accord pour mettre en lumière plusieurs **actions emblématiques** du Contrat Opérationnel de Mobilité 2023-2028.

Quatre actions ont été identifiées comme telles :

- *FA5 : Développer l'usage du transport à la demande (FA5) ;*
- *FA6 : Faire évoluer les offres de transports collectifs (FA6) ;*
- *FA8 : Renforcer la voiture partagée sur le territoire (FA8) ;*
- *FA9 : Conforter la maison de la mobilité dans son rôle de guichet multimodal (FA9).*

3.3. Coopérations interbassins

Comme précisé dans le paragraphe 2.1.3 (Flux pendulaires), le bassin de mobilité Châteaubriant-Derval est en interaction forte avec les bassins voisins. De ce fait, la mise en œuvre opérationnelle de plusieurs actions inscrites au Contrat Opérationnel de Mobilité sera examinée dans une logique interbassins afin de garder une cohérence d'ensemble en matière de mobilité.

Les principales interactions du bassin de mobilité se situent avec :

- Le bassin de mobilité Centre Loire-Atlantique (en particulier les relations avec la Communauté de Communes de Nozay et Nantes Métropole),
- Le bassin Ancenis Mauges Bocage Vendéen, et notamment les relations avec la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis,
- Les EPCI bretons voisins et Rennes Métropole.

3.4. Matrice de responsabilités

La matrice des responsabilités poursuit un objectif de clarté. Elle affecte un rôle à tous les acteurs du contrat de l'Animateur (A) au Porteur (Po) en passant par les Partenaires (Pa) et les Financeurs (F).

	Région	Département	EPCI	SNCF G&C
FA1 : Doter le territoire d'un réseau d'itinéraires cyclables et valoriser l'existant.	F	Po / Pa / F	A / Po / F	
FA2 : Construire une passerelle modes actifs au-dessus du sillon ferroviaire de Châteaubriant.	Pa / F		A / Po / F	Pa
FA3 : Renforcer l'usage du vélo en intermodalité.	A / Pa / F	Po / Pa / F	Po / F	Pa
FA4 : Développer le réflexe vélo sur les courtes et moyennes distances.	Pa / F	Pa / F	A / Po / F	
FA5 : Développer l'usage du transport à la demande sur le territoire.	A / Po / F		Po / Pa / F	
FA6 : Faire évoluer les offres de transports collectifs.	A / Po / F		A / Po / F	
FA7 : Développer le covoiturage du quotidien.	Pa / F	Pa / F	A	
FA8 : Renforcer la voiture partagée sur le territoire.	Pa / F	Pa	A / Po / F	
FA9 : Conforter la maison de la mobilité dans son rôle de guichet multimodal.	Pa / F	Pa	A / Po / F	Pa
FA10 : Amplifier l'accompagnement des employeurs du territoire sur la mobilité.	Pa		A / Po / F	
FA11 : Promouvoir l'écomobilité scolaire.	Pa / F	Pa	A / Po / F	
FA12 : Rendre accessibles les points d'arrêts prioritaires sur le bassin.	A / Pa / F	Pa	Po / F	
FA13 : Etablir un plan d'action commun pour la mobilité solidaire.	A / Po	A / Po	Pa	
FA14 : Suivre et évaluer le contrat opérationnel de mobilité.	A / Po / F	Pa	Pa	

4. Pilotage du contrat opérationnel de mobilité

4.1. Durée

Le contrat opérationnel est conclu **pour une durée de 5 ans** à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

4.2. Modalités de pilotage

4.2.1. Comité de pilotage

Le pilotage du contrat de mobilité est animé par la Région. Il est composé des représentants politiques des signataires, assistés des services techniques.

Il exerce les missions suivantes :

- Prendre connaissance du bilan annuel de l'avancement des actions prévues dans le COM ;
- Examiner l'atteinte des objectifs de ces actions, contribuer à l'évaluation des actions ;
- Arbitrer les points qui le nécessitent et fixer les orientations pour l'année qui vient ;
- Le cas échéant, décider de nouvelles actions à ajouter au COM.

Le comité de pilotage se réunit tous les ans.

Des points d'avancement sur les contrats opérationnels de mobilité pourront être proposés en Comité des partenaires, à l'échelle régionale comme à l'échelle locale.

4.2.2. Comité technique

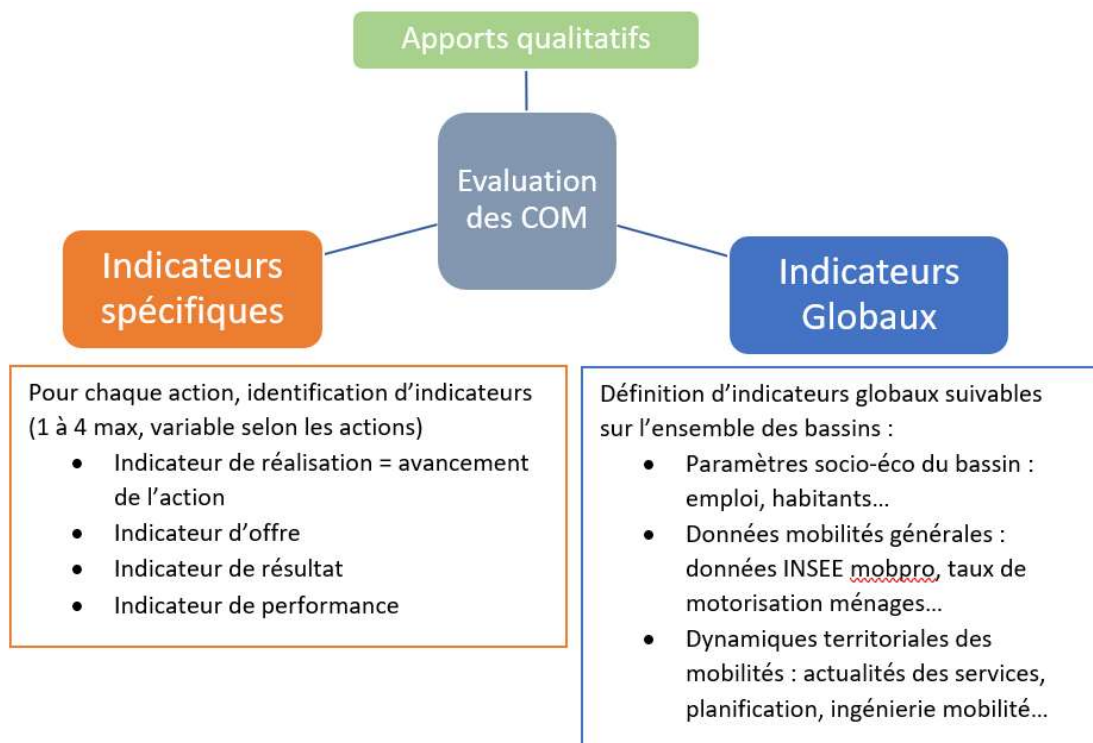
Le pilotage technique du contrat de mobilité est animé par la Région. Il est composé de représentants techniques des signataires. Il exerce les missions suivantes :

- Faire un bilan régulier de l'avancement des actions prévues dans le COM ;
- Examiner l'atteinte des objectifs de ces actions, contribuer à l'évaluation des actions ;
- Faire toutes propositions au comité de pilotage concernant les actions en cours et d'éventuelles nouvelles actions.

Le comité technique pourra intégrer les apports de partenaires tels les agences d'urbanisme ou les syndicats d'énergie. Le comité technique se réunira selon les besoins, avec a minima une réunion annuelle.

4.3. Modalités d'évaluation

Il est prévu une évaluation du COM à mi-parcours (2025) ainsi qu'en fin de démarche (2027/2028). Cette évaluation s'appuiera sur trois composantes complémentaires :



Une méthode robuste et homogène de tableau de bord mobilité sur chacun des bassins sera construite par la Région en coopération avec les agences d'urbanisme du territoire (AURA, AURAN, ADDRN).

4.4. Modalités de révision

Comme le stipule l'article L1215-2 du code des transports, le contrat opérationnel de mobilité pourra être révisé au vu notamment de son évaluation à mi-parcours.

Ainsi, les parties se rapprocheront le cas échéant afin de conclure un avenant au présent contrat opérationnel de mobilités.

5. Annexes

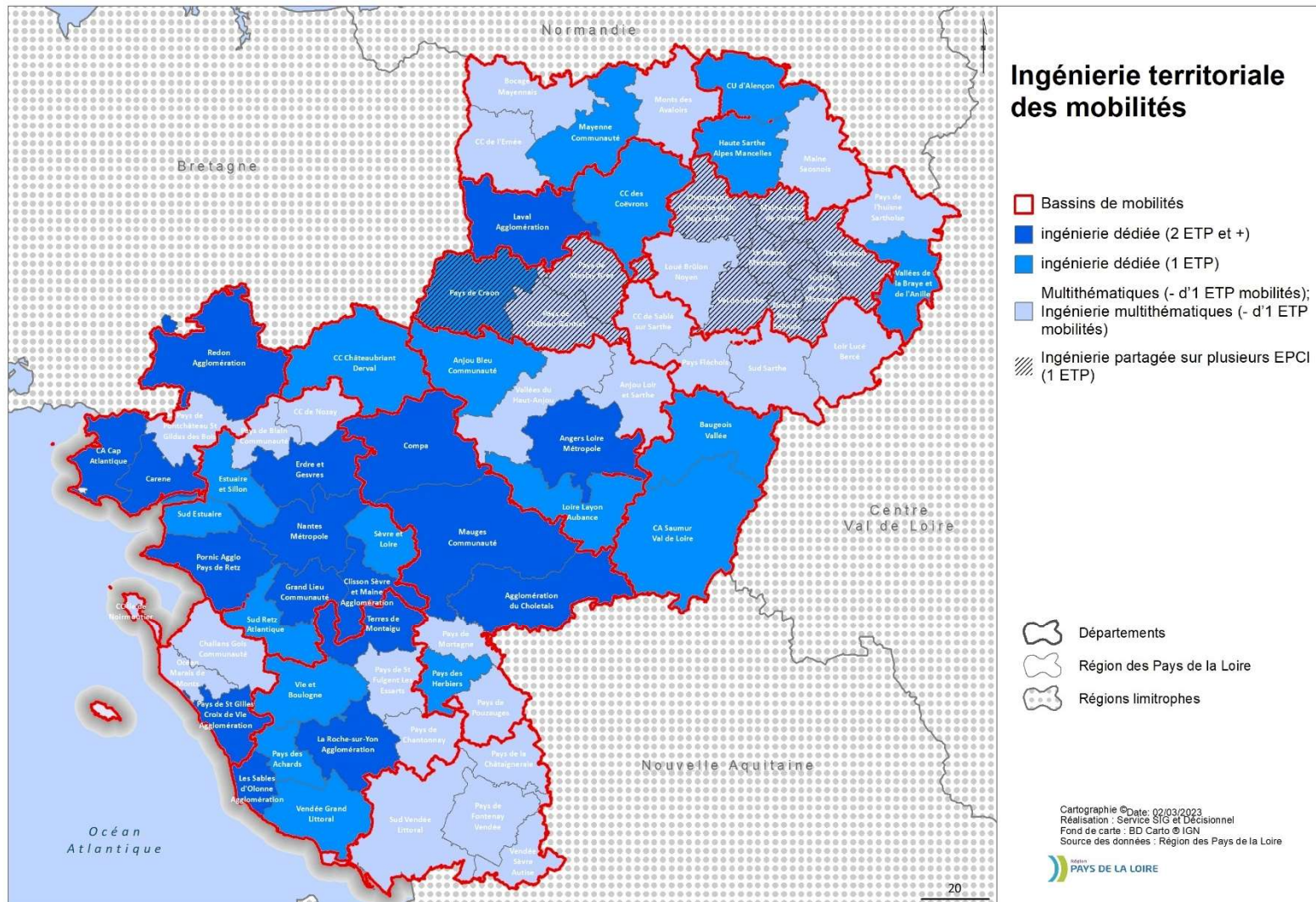
Les annexes font partie intégrante du contrat opérationnel de mobilité.

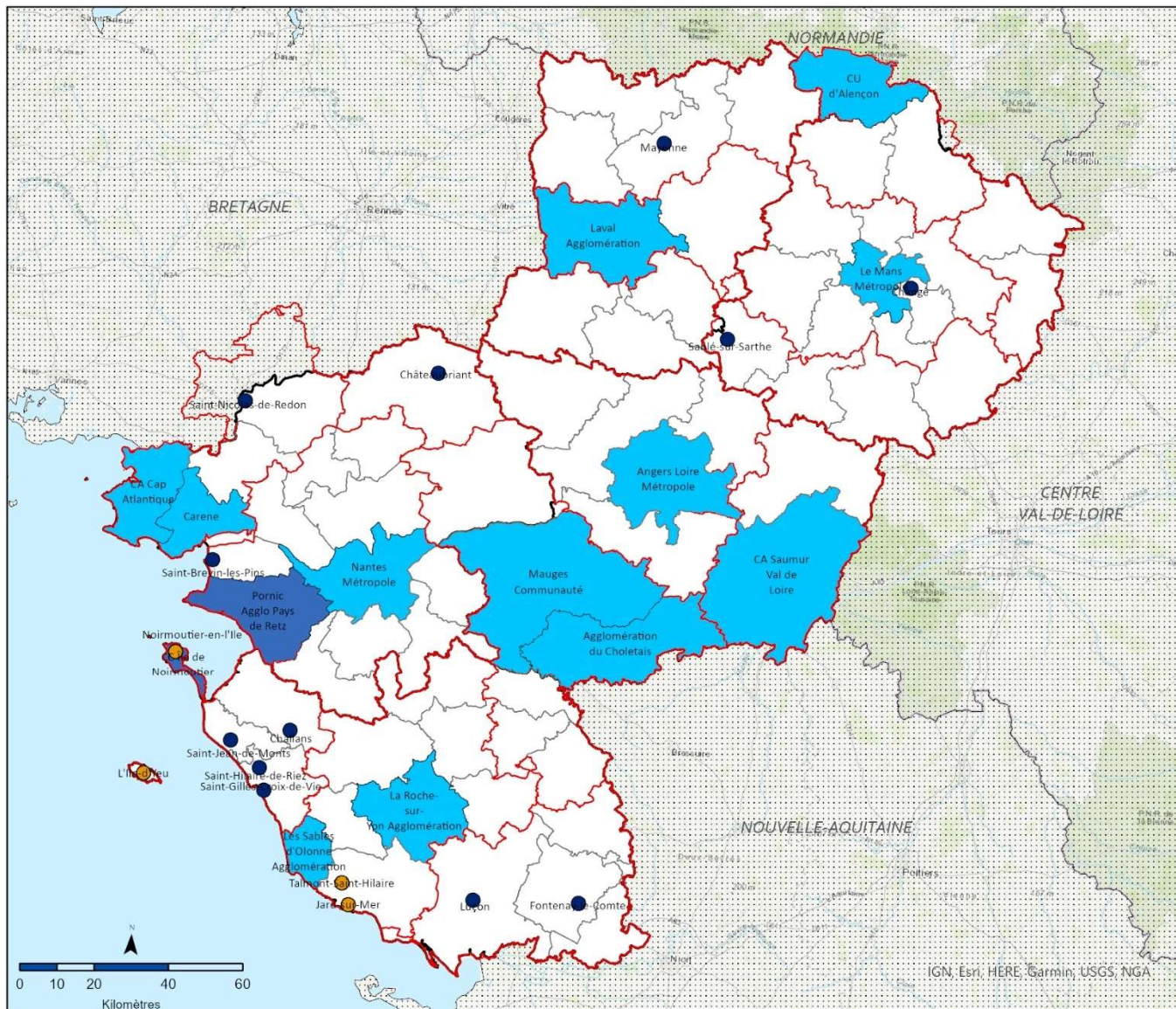
VISAS		
REGION PAYS DE LA LOIRE	DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE	COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT-DERVAL
SNCF GARES & CONNEXIONS		

5.1. CARTOGRAPHIES DES DYNAMIQUES

Cartes de situation des dynamiques intercommunales en matière de :

- Planification territoriale des mobilités (réglementaires et volontaires),
- Planification des mobilités actives,
- Ingénierie mobilité au sein des collectivités,
- Réseaux de transports collectifs urbains.





Transports Collectifs Urbains en Région Pays de la Loire

- Navettes estivales intercommunales
- Navettes estivales communales
- Réseau intercommunal
- Réseau à périmètre communal
- Bassins de Mobilités
- EPCI

Réalisation : Service Pilotage et analyse des données/Pôle Exploitation des données du territoire
 Date d'enregistrement : 05/01/2023



5.2. FICHES ACTIONS

A// Chantier proximité et priorité vélo

- FA 1 – Doter le territoire d'un réseau d'itinéraires cyclables et valoriser l'existant.
- FA 2 – Construire une passerelle modes actifs au-dessus du sillon ferroviaire de Châteaubriant.
- FA 3 – Renforcer l'usage du vélo en intermodalité avec les transports collectifs et le covoiturage.
- FA 4 – Développer le réflexe vélo sur les courtes et moyennes distances.

B// Chantier liaisons vers les pôles de centralité et les territoires voisins

- FA 5 – Développer l'usage du transport à la demande.
- FA 6 – Faire évoluer les offres de transports collectifs.

C// Chantier voitures partagées

- FA 7 – Développer le covoiturage du quotidien.
- FA 8 – Renforcer la voiture partagée sur le territoire.

D// Chantier communication & accompagnement au changement

- FA 9 – Conforter la maison de la mobilité dans son rôle de guichet multimodal.
- FA 10 – Amplifier l'accompagnement des employeurs du territoire sur la mobilité.
- FA 11 – Promouvoir l'écomobilité scolaire.

E// Chantier accessibilité et mobilités solidaires

- FA 12 – Rendre accessibles les points d'arrêts routiers prioritaires.
- FA 13 - Etablir un programme d'action commun pour la mobilité solidaire.

F// Chantier partage et mutualisation des données

- FA 14 – Suivre et évaluer le contrat opérationnel de mobilité.

Doter le territoire d'un réseau d'itinéraires cyclables et valoriser l'existant

OBJECTIF	Donner une priorité au vélo pour accéder aux services et équipements du territoire sur les petites et moyennes distances.		
CONTENU	<p>Le territoire offre une possibilité d'accès en 15 minutes à vélo aux 26 centres-bourgs et centres-villes pour la quasi-totalité des habitants. Le réseau d'itinéraires cyclables dédié s'appuie sur les anciennes voies ferrées reconverties en liaisons cyclables et voies vertes. Il est proposé d'étendre ce réseau sur les voies routières aménagées pour être partagées.</p> <p>Il s'agit de valoriser ce tissu et de le compléter par des aménagements propices au développement du vélo en zone agglomérée et en dehors des bourgs afin d'aboutir à un maillage qualitatif cyclable à l'échelle intercommunale, reliant les différentes communes du bassin.</p> <p>Cela se traduira par une nouvelle liaison d'intérêt départemental entre St Vincent des Landes et Nozay via Treffieux à l'horizon 2026.</p> <p>Une poursuite de la continuité cyclable entre la plateforme des cars scolaires, la gare et le pôle lycée-collège public à Châteaubriant à l'horizon 2024.</p> <p>Un aménagement de certains tronçons de voiries routières départementales ou communales en chaussée à voie centrale banalisée pour inciter les automobilistes à partager l'usage de la route avec les cyclistes sera étudié entre les communes, villages et hameaux.</p>		
CIBLES	Habitants, salariés, scolaires		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	2024 pour la liaison gare, pôle collège et lycée 2028 en continu		
TYPE ACTION	Investissement, signalétique, études amonts préalables si nécessaire		
ELEMENTS FINANCIERS	<p><i>Continuité cyclable (600 mètres) vers le pôle scolaire public lycée-collège à Châteaubriant par la communauté de communes : 549 748 € HT.</i></p> <p><i>Aménagement de la liaison cyclable St Vincent des Landes Treffieux par le département : en cours d'estimation</i></p>		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Linéaire cyclable par habitant en distinguant les CVCB, bandes et pistes</i> - <i>Fréquentation des tronçons principaux</i> 		
Animateur	Porteurs	Partenaires	Financeurs
EPCI	Département	Etat	Europe/Région
	EPCI	Département	Etat
	Communes	Associations locale	Département
			EPCI/Communes

Construire une passerelle modes actifs au-dessus du sillon ferroviaire de Châteaubriant

OBJECTIF	Développer une liaison sécurisée réservée aux modes actifs entre la gare et le pôle d'activités tertiaires intercommunales à Châteaubriant		
CONTENU	<p>Construction d'une passerelle à la gare à Châteaubriant pour conforter le pôle d'échanges multimodal intercommunal et faciliter l'accès des piétons et des cyclistes depuis et vers le pôle d'activités tertiaires situé de l'autre côté des voies ferrées.</p> <p>Ce pôle d'activités de la gare aménagé par la communauté de communes en 2012 s'étend sur plus de 3 hectares et regroupe actuellement une centaine d'emplois sur trois immeubles de bureaux dont le Quai des Entrepreneurs qui réunit les services d'accompagnement des entreprises du territoire, l'agence Pôle Emploi, le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique et la Délégation du Département de Loire-Atlantique.</p> <p>Un quatrième immeuble tertiaire de 700 m² dédié à l'enseignement supérieur va être construit par la communauté de communes à l'horizon 2024. Il confortera l'accueil des formations proposées par le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) et des étudiants inscrits au Campus connecté et à la nouvelle antenne de l'IUT de Nantes.</p> <p>L'étude préliminaire a confirmé la faisabilité de la passerelle en privilégiant un accès depuis le quai central côté gare afin de limiter la longueur de la travée et ainsi réduire le coût de l'ouvrage. La passerelle sera dotée d'escaliers et d'ascenseurs.</p> <p>Il est prévu d'organiser une maîtrise d'ouvrage unique des études des maîtrise d'œuvre sous l'égide de SNCF Gares & Connexions.</p>		
CIBLES	Habitants, salariés, scolaires		
ECHELLE	Pôle d'échanges multimodal intercommunal de la gare à Châteaubriant		
ECHÉANCE	2028 en continu		
TYPE ACTION	Investissement		
ELEMENTS FINANCIERS	<p><i>Etudes de maîtrise d'œuvre d'Avant-Projet et Projet chiffrées par SNCF Gares et Connexions : 496 760 € HT</i></p> <p><i>A noter la possibilité d'inscrire la réalisation de cet équipement dans le prochain contrat territoire Région et/ou dans le futur Appel à Projet du FEDER.</i></p>		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'infrastructure - Fréquentation de la passerelle 		
Animateur	Porteur	Partenaires	Financeurs
EPCI	EPCI	Etat	Europe/Région
		SNCF Gares et Connexion	Etat
			EPCI

Renforcer l'usage du vélo en intermodalité avec les transports collectifs et le covoiturage

OBJECTIF	Développer le rabattement cyclable et le stationnement sécurisé en lien avec les services de transports collectifs urbains et interurbains et les points de covoiturage (aires, arrêts)		
CONTENU	<p>Déployer une offre de stationnement vélo sécurisé (box individuels ou collectifs) au droit des arrêts structurants du réseau Aléop et des aires de covoiturage.</p> <p>Identifier les sites à fort potentiel de rabattement vélo et les aménager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Points d'Arrêts Routiers lignes régulières : Derval / Châteaubriant - Aires de Covoiturage : axe St Vincent <> Châteaubriant / Louisfert - ... <p>Suivre les usages sur l'existant pour faire connaître le service et faire évoluer au besoin le dimensionnement : gares de Châteaubriant et d'Issé.</p> <p>S'enrichir de retours d'expérience de territoires similaires.</p>		
CIBLES	Habitants, salariés, scolaires		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	2028, en continu		
TYPE ACTION	Investissement		
ELEMENTS FINANCIERS	<p>A préciser fonction du nombre de sites concernés (et du volume de places) par du stationnement sécurisé.</p> <p>A noter l'existence du programme CEE ALVEOLE + qui co-finance du stationnement sécurisé vélo (ouvert jusqu'en 2024).</p>		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de sites installés / Places vélos en intermodalité disponible</i> - <i>Taux d'utilisation (échantillonnage)</i> 		
Animateur	Porteurs	Partenaires	Financeurs
Région	EPCI	Région	Région
	Communes	Département	Département
	Département	SNCF Gares et Connexion	EPCI / Communes
			Etat
			Programmes CEE

Développer le réflexe vélo sur les courtes et moyennes distances

OBJECTIF	Initier des actions et animations concourant à faire du vélo un moyen de transport du quotidien avec les associations locales		
CONTENU	<p>Poursuivre la valorisation et le développement du service de location de vélos à assistance électrique mis en place sur le territoire qui est composé en 2023 de 7 stations libre-service dotée de 24 VAE et 55 VAE en location longue durée.</p> <p>Conforter la promotion et la signalétique des liaisons cyclables aménagées sur le territoire.</p> <p>Participer à des évènements concourant à la découverte et à la pratique du vélo au quotidien.</p> <p>Expérimenter des séances de formation à destination des adultes pour la remise en selle.</p> <p>Conforter plus globalement l'information des habitants sur les avantages de la pratique du vélo au quotidien : santé, budget, climat.</p>		
CIBLES	Habitants, salariés, scolaires		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	2028, en continu		
TYPE ACTION	Investissement et fonctionnement		
ELEMENTS FINANCIERS	<p><i>Investissement : coût d'une station libre-service de 8 VAE : 45 000 € HT.</i></p> <p><i>Fonctionnement : soutien aux associations sur le territoire (Ville de Châteaubriant / CCCD) / soutien au collectif vélo Pays de la Loire (Département / Région).</i></p>		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Part modale du vélo sur le territoire</i> - <i>Nombre de personnes bénéficiaires des services vélos</i> 		
Animateur	Porteurs	Partenaires	Financeurs
EPCI	EPCI	Région	EPCI
	Communes	Département	Région/Département (collectif vélo PL)
		Associations locales	Etat

Développer l'usage du Transport A la Demande

OBJECTIF	Développer et conforter l'offre de Transport A la Demande (TAD) afin de répondre aux besoins des habitants du territoire pour favoriser l'accès aux services du quotidien		
CONTENU	<p>Poursuivre l'expérimentation du Transport A la Demande (TAD) : offre socle du lundi au vendredi de 7h à 19h de point d'arrêt à point d'arrêt. Porte à porte pour 70/74 ans (pris en charge communauté de communes), 75 ans et + (Région).</p> <p>Réservation auprès de la maison de la mobilité et d'une centrale d'appel régionale.</p> <p>Communiquer sur cette nouvelle offre auprès des habitants du territoire (visibilité du service dans les pôles générateurs de déplacements, marchés...). Identification des différents profils d'usagers.</p> <p>Améliorer la visibilité des véhicules transporteurs avec la marque Aléop (chapeau de toit, plaque réversible).</p> <p>Mener une démarche continue d'amélioration de la qualité du service : suivi des usages et des dysfonctionnements via outil commun de suivi des réclamations.</p> <p>Mettre en place une signalétique durable des points d'arrêts au regard des usages sur les 12 premiers mois de fonctionnement.</p>		
CIBLES	Habitants		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	Déployé depuis juillet 2022 Renforcement de la communication sur la durée du contrat 2028 en continu		
TYPE ACTION	Fonctionnement		
ELEMENTS FINANCIERS	<i>Investissement : implantation de la signalétique des points d'arrêts.</i> <i>Fonctionnement : 250 000 € par an par la Région (marché à bon de commande, données 2023).</i>		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de courses réalisées / km parcourus</i> - <i>Nombre de voyage réalisés par personne / nb de personnes inscrites</i> - <i>Carte des origines/destinations du service TAD</i> - <i>Taux de groupage des courses</i> 		
Animateurs	Porteur	Partenaires	Financeurs
Région	Région	Région	Région
EPCI		EPCI	EPCI
		Département	

Faire évoluer les offres de transport collectif

OBJECTIF	Développer l'usage des transports collectifs sur le bassin		
CONTENU	<p>La fiche action 6 a trait aux évolutions du réseau de transport urbain géré par la Communauté de communes et des réseaux interurbains sous compétence régionale. Ce qui explique la coanimation par les deux collectivités.</p> <p>Développer l'offre en minibus électrique C'bus proposée depuis septembre 2019 sur la ville de Châteaubriant en fonction de l'évolution des besoins des habitants, des salariés et de la fréquentation.</p> <p>Etudier la faisabilité de lignes régulières de transports collectifs sur deux axes du territoire (nord/sud et est/ouest) en s'appuyant sur la pratique du transport à la demande pour s'assurer d'un potentiel d'usagers.</p> <p>Valoriser les offres de transports interurbaines des Régions Pays de la Loire et Bretagne pour conforter leur fréquentation. Poursuivre les réflexions et études sur l'amélioration de l'offre (temps de parcours, desserte...).</p>		
CIBLES	Habitants, salariés, scolaires		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	2028 en continu		
TYPE ACTION	Investissement et fonctionnement		
ELEMENTS FINANCIERS	<i>Etude en cours de réalisation pour identifier les leviers possibles d'amélioration de l'offre sur les lignes ferroviaires Nantes <> Châteaubriant et Rennes <> Châteaubriant</i>		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Offre de transport collectif proposé sur le territoire</i> - <i>Fréquentation des services de transport collectif</i> - <i>Rendu des études exploratoires</i> 		
Animateurs	Porteurs	Partenaire	Financeurs
Région	Région	EPCI	Région (offre Aléop)
EPCI	EPCI	SNCF	EPCI

Développer le covoiturage du quotidien

OBJECTIF	<p>Faire connaître les dispositifs d'incitation au covoiturage du quotidien.</p> <p>Expérimenter des services de covoiturage spontané en complémentarité des services existants : points stop de proximité, lignes de covoiturage</p>		
CONTENU	<p>Poursuivre la promotion des avantages du covoiturage auprès des habitants et des salariés du territoire afin d'amplifier la pratique notamment sur les principales zones d'activités économiques.</p> <p>Contribuer à l'information sur les dispositifs d'aide proposés par le Bonus CEE et la Région des Pays de la Loire (Système d'incitation régionale).</p> <p>Promouvoir les deux axes routiers déjà balisés en points stop par le Département de Loire-Atlantique sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Châteaubriant <> Nozay - Châteaubriant <> La Chapelle Glain. <p>Mettre en valeur les points de prise en charge déjà installés par le biais de la maison de la mobilité.</p> <p>Etudier la faisabilité et expérimenter la mise en œuvre de lignes de covoiturage spontané avec équipement des points d'arrêts en panneaux visualisant la destination souhaitée de l'utilisateur.</p>		
CIBLES	Habitants, salariés		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	2028 en continu		
TYPE ACTION	Investissement et fonctionnement		
ELEMENTS FINANCIERS	<p><i>Investissement : équipement des points d'arrêt</i></p> <p><i>Fonctionnement : temps humain de valorisation des dispositifs. Volume d'incitation générée par la Région PL sur le bassin de Châteaubriant-Derval</i></p>		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Fréquentation des points stop installés</i> - <i>Fréquentation des lignes de covoiturage spontané expérimentées</i> - <i>Nombre de trajets covoiturage incité sur le bassin</i> 		
Animateur	Porteurs	Partenaires	Financier
EPCI	Communes	Région	Région
		Département	Bonus CEE
			Département

Renforcer la voiture partagée sur le territoire

OBJECTIF	Développer le partage de véhicule sous plusieurs formes afin de proposer des alternatives à la multi-motorisation des ménages		
CONTENU	<p>Poursuivre l'expérimentation des deux stations libre-service de location d'automobiles électriques implantée depuis 2021 sur l'aire de covoiturage du parking du Super U à Derval et au premier trimestre 2023 sur le pôle d'échanges multimodal à la gare à Châteaubriant.</p> <p>Conforter la promotion de ces deux services d'autopartage électrique auprès des habitants et des salariés.</p> <p>Mener l'expérimentation en 2023 de mise à disposition de deux automobiles électriques à 1€ par jour pendant 1 mois renouvelable 1 fois pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes ne dépassant pas un niveau de salaire fixé à 1 900 € net par mois avant prélèvement à la source, ne disposant pas d'un véhicule personnel et qui sont dans une des deux situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demandeurs d'emplois recrutés sur un emploi (CDI, CCD, contrat de projet, contrat d'insertion de plus d'un mois) ou un contrat d'alternance dans une entreprise éloignée de leur domicile. - Stagiaires de la formation professionnelle, pendant la période de stage en entreprise. 		
CIBLES	Habitants, salariés, professionnels		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	2028 en continu		
TYPE ACTION	Investissement et fonctionnement		
ELEMENTS FINANCIERS	<i>Investissement : coût d'une station libre-service : 14 000 € HT.</i> <i>Fonctionnement : coût d'une station libre-service (2 voitures) : 17 500 € TTC.</i> <i>Fonctionnement : coût de l'expérimentation voiture à 1€ par jour (2 véhicules) : 30 000 € sur 12 mois.</i>		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Fréquentation des stations libre-service d'autopartage électrique</i> - <i>Bilan de l'opération « voiture à 1€ » sur 12 mois</i> 		
Animateur	Porteur	Partenaires	Financeurs
EPCI	EPCI	Région	Région (voiture à 1€)
		Département (Clefof)	EPCI

Conforter la maison de la mobilité dans son rôle de guichet multimodal

OBJECTIF	Conforter la maison de la mobilité comme guichet central de l'information mobilité sur le territoire : ressources, conseils, accès aux titres et offres de transport et accompagnement des usagers		
CONTENU	<p>Pérenniser le guichet d'information tenu par des agents intercommunaux 49h/semaine à la gare à Châteaubriant au regard des résultats des 3 premières années : 25 895 usagers renseignés et 22 123 billets de trains vendus.</p> <p>Contribuer à la montée en compétence et formation des personnels en 1^{er} accueil sur toutes les solutions de mobilité et les offres tarifaires pour renforcer le volet multimodal du guichet.</p> <p>Renforcer le fonctionnement en réseau de la maison de la mobilité avec les accueils France services et les accueils des 26 mairies sur le territoire.</p> <p>La Maison de la mobilité contribuera à valoriser l'offre de transports collectifs, de services vélos, d'autopartage et de covoiturage sur le territoire.</p>		
CIBLES	Habitants, salariés, usagers		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	2028 en continu		
TYPE ACTION	Fonctionnement		
ELEMENTS FINANCIERS	<i>Fonctionnement : 68 000 € par an sur les 3 premières années</i>		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de visiteurs renseignés à la maison de la mobilité</i> - <i>Nombre de titres de transports délivrés</i> 		
Animateur	Porteur	Partenaires	Financeurs
EPCI	EPCI	Région	Europe
		Département	Région
		SNCF Gares et Connexions	EPCI

Amplifier l'accompagnement des employeurs du territoire sur la mobilité

OBJECTIFS	<p>Renforcer l'information et la communication sur les services de mobilité auprès des employeurs du territoire</p> <p>Positionner la maison de la mobilité comme vecteur et accompagnateur vers la cible employeurs également</p>		
CONTENU	<p>Poursuivre et amplifier l'accompagnement des employeurs du territoire en matière de mobilité en partenariat avec les chambres consulaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conforter les liaisons Gare <> zones d'activités en dernier km (ZAE Horizon / ZAE Val de Chère). Effective en TC par le C'bus et/ou TAD et itinéraire cyclable sécurisé en place). - Valorisation des offres Vélo/TC et Covoiturage du territoire. - Promouvoir l'avantage du Forfait Mobilité Durable. <p>Expérimenter le « défi mobilité en Pays de la Loire » pour valoriser les bonnes pratiques des salariés et créer une émulation entre entreprises du territoire (calendrier 2023 choisi par la Région : semaine du 22 mai).</p>		
CIBLES	Employeurs, salariés		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	2028 en continu		
TYPE ACTION	Fonctionnement		
ELEMENTS FINANCIERS	<i>Fonctionnement : temps d'animation</i>		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre d'employeurs sensibilisés / salariés</i> - <i>Nombre de participants au défi mobilité en Pays de la Loire</i> 		
Animateur	Porteur	Partenaires	Financeurs
EPCI	EPCI	Région, CLEFOP	EPCI
		Chambres consulaires	Région (défi mobilité)
		Alisée (défi mobilité)	

Développer l'écomobilité scolaire

OBJECTIF	Promouvoir les modes de déplacements écomobiles (marche, vélo, trottinettes, covoiturage, transports collectifs) pour les trajets domicile établissements scolaires (primaires et secondaires)		
CONTENU	<p>Poursuivre l'opération « Savoir Rouler A Vélo » engagée en partenariat avec le Cyclo Castelbriantais en 2022. L'association a recruté un animateur certifié Coach Mobilité à Vélo par la Fédération Française de Cyclisme qui assure une formation encadrée de 10 heures minimum répartie sur 5 demi-journées en trois blocs de compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bloc 1 : savoir pédaler, maîtriser les fondamentaux du vélo, savoir être visible, savoir mettre un casque, avoir quelques bases en mécanique. - bloc 2 : sécurité et prévention routière, savoir circuler, apprendre les panneaux, savoir utiliser une voie cyclable. - bloc 3 : circuler en autonomie sur la voie publique. <p>Chaque enfant dispose d'un carnet de compétence qu'il fait valider au fur et à mesure de sa progression. A l'issue de la formation, il se voit remettre un diplôme.</p> <p>Expérimenter un temps fort dans le cadre du défi mobilité proposée par la Région des Pays de la Loire et l'association Alisée.</p> <p>Travailler collectivement les accès tous modes à la cité scolaire et au lycée Lenoir-Môquet en particulier. Identifier les leviers d'actions pour réduire les conflits d'usages.</p>		
CIBLES	Scolaires		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	2028 en continu		
TYPE ACTION	Fonctionnement		
ELEMENTS FINANCIERS	<i>Fonctionnement : aide de 4 000 € de la communauté de communes en 2022 au Cyclo Club Castelbriantais.</i>		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'établissement / élèves engagés dans le SRAV - Nombre d'établissements / participants au défi mobilité 		
Animateur	Porteurs	Partenaires	Financeurs
EPCI	EPCI	Région	Programmes CEE
	Cyclo club castelbriantais	Département	EPCI
		Alisée (défi)	Communes
		Collectif Vélo Pays de la Loire	Région

Rendre accessibles les points d'arrêts routiers prioritaires

OBJECTIF	Mettre en accessibilité les points d'arrêts routiers prioritaires desservis par les réseaux de transports collectifs Aléop et C'bus		
CONTENU	<p>Au sens réglementaire, au moins un arrêt doit être accessible par commune desservie supérieure à 1 000 habitants. Les critères sont définis à l'article L. 1112-1 du code des transports :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1° Il est situé sur une ligne structurante d'un réseau de transport public urbain ; - 2° Il est desservi par au moins deux lignes de transport public ; - 3° Il constitue un pôle d'échanges ; - 4° Il est situé dans un rayon de 200 mètres autour d'un pôle générateur de déplacements ou d'une structure d'accueil pour personnes handicapées ou personnes âgées. <p>Un seul point d'arrêt routier prioritaire au regard de la loi n'est pas encore a priori accessible pour le réseau Aléop lignes régulières sur le bassin de Châteaubriant-Derval : mairie de St Vincent des Landes.</p> <p>Sur les 5 lignes du C'bus dans la ville de Châteaubriant, les aménagements sont réalisés concomitamment aux travaux programmés sur les rues et les espaces publics adjacents.</p>		
CIBLES	Usagers des réseaux		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	2025		
TYPE ACTION	Investissement		
ELEMENTS FINANCIERS	<i>Investissement : aménagement accessibilité des points d'arrêts</i>		
INDICATEURS DE SUIVI	- <i>Taux de mise en accessibilité des points d'arrêts prioritaires sur le bassin</i>		
Animateur	Porteurs	Partenaire	Financeurs
Région	Communes	Région	Région (réseau Aléop)
	EPCI	Département	EPCI, Communes

Etablir un plan d'action commun pour les mobilités solidaires

OBJECTIFS	<p>Favoriser la mobilité des publics les plus fragiles,</p> <p>Inciter les acteurs de la sphère sociale, de l'emploi, de l'insertion et les AOM à se concerter pour clarifier la gouvernance et simplifier les parcours usagers,</p> <p>Mieux articuler les actions et assembler les forces pour proposer un parcours d'accompagnement efficace en particulier en matière d'accès à l'emploi.</p>		
CONTENU	<p>Etablir un Plan d'Action commun Mobilité Solidaire à l'échelle du bassin de Châteaubriant-Derval avec les parties prenantes associées du secteur des mobilités solidaires et des organismes du service public de l'insertion et de l'emploi.</p> <p>Travailler sur la lutte contre l'isolement et l'accès aux services pour tous.</p> <p><u>Méthode de travail proposée :</u></p> <p>Identifier les parties prenantes et clarifier la gouvernance. Recenser les initiatives, Etablir un plan d'actions collectif Valider et mettre en œuvre</p>		
CIBLES	Tous publics		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	2028, en continu		
TYPE D'ACTION	Démarche stratégique avec plan d'actions		
ELEMENTS FINANCIERS	Mobilisation en temps humain nécessaire à la construction du PAMS		
INDICATEURS DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Établissement du PAMS</i> - <i>Actions mises en œuvre</i> - <i>Publics bénéficiaires</i> 		
Animateurs	Porteurs	Partenaires	Financier
Région	Région	EPCI	
Département	Département	CLEFOP	
		Service public de l'emploi, Etat	
		Associations	

Suivre et évaluer le contrat opérationnel de mobilité

OBJECTIF	<i>Suivre l'évolution des mobilités à l'échelle du bassin. Evaluer la mise en œuvre des actions du Contrat Opérationnel de Mobilité.</i>		
CONTENU	<p>Préalable : faciliter les échanges de données entre acteurs partenaires.</p> <p>À l'échelle du bassin, il s'agit de suivre la mise en œuvre des actions du COM et d'évaluer les impacts sur la mobilité. Deux pas de temps sont définis : 2,5 ans après la signature et à la fin du COM.</p> <p>L'évaluation s'appuiera sur l'architecture suivante et le suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'indicateurs globaux sur le bassin <ul style="list-style-type: none"> • Paramètres socio-éco du bassin : emploi, habitants... • Données mobilités générales : données INSEE mobpro, taux de motorisation ménages... • Dynamiques territoriales des mobilités : actualités, planification, ingénierie - d'indicateurs spécifiques propres à chaque fiche actions. Typologie d'indicateurs suivables : réalisation / offre / résultats / performance <p>Cette évaluation ne constituera pas une évaluation des mobilités propres à chaque EPCI mais à une échelle de bassin.</p>		
CIBLES	Collectivités, institutionnels		
ECHELLE	Bassin de mobilité		
ECHEANCE	Evaluation à mi-parcours : mi 2025 Evaluation du COM : 2028		
TYPE D'ACTION	Suivi et évaluation		
ELEMENTS FINANCIERS	Temps humain Région et partenaires.		
INDICATEURS DE SUIVI	- Fourniture d'une évaluation à mi-parcours et à la fin du COM		
Animateur	Porteur	Partenaires	Financier
Région	Région	EPCI	Région
		Département,	

GLOSSAIRE

AAP : Appel A Projets

AOM / AOMR : Autorité Organisatrice des Mobilités / Autorité Organisatrice des Mobilités Régionale

Fiches ou Programmes CEE : Certificat d'Economie d'Energie

COM : Contrat Opérationnel de Mobilité

DSP : Délégation de Service Public

EMC² : Enquête Mobilité Certifiée Cerema

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FMA : Fond Mobilités Actives (Etat)

FUB : Fédération des Usagers de la Bicyclette

Loi 3DS : Loi relative à la Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification

Loi LOM : Loi d'Orientation des Mobilités

P+R : Parking Relais

PAMS : Programme d'Actions Commun Mobilité Solidaire

PAR : Points d'Arrêts Routiers Prioritaires (au titre de l'accessibilité)

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PdM : Plan de Mobilité

PdMS : Plan de Mobilité Simplifié

PEM : Pôle d'Echanges Multimodal

PMR : Personne à Mobilité Réduite

SAEIV : Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur

SDAP : Schéma Directeur d'Accessibilité Programmé

SEM : Service Express Métropolitain

SIM : Système d'Information Multimodale

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

SRAV : Savoir Rouler A Vélo

TAD : Transport A la Demande

TC : Transport Collectif

TER : Train Express Régional

VL : Véhicule Léger

VRTC : Voirie Réservée aux Transports Collectifs

VR2+ : Voirie Réservée aux véhicules avec deux personnes e

ZFE-m : Zone Faible Emission de Mobilité

AR - Préfecture

044-200072726-20230703-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-07-2023

Publication le 03-07-2023

41

Contrat Opérationnel de Mobilité – Bassin c



Le Président,

Alain HUNAUULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X		
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X		
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN			X		
FERCE	Mme Lucie PAUL	X				
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD			X	P	M. Philippe DUGRAVOT
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X		
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X		
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X	P	M. Daniel RABU
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU			X	P	M. Yvan MENAGER
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	P	M. Jean-Michel CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20230703-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-07-2023

Publication le : 03-07-2023



Le Président,

Alain HUNAUULT